



Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris des actions de la société Easyvoyage et du placement auprès du public d'Actions

CM-CIC Securities

Listing Sponsor et Société de Bourse

Résumé du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°06-211 en date du 19 juin 2006



L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce, en conséquence les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement- livraison ;

- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.7 et 3.2. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne."

Ce document est disponible sans frais au siège social de la société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.easyvoyage.com)

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1 - ELEMENTS CLES DE L'OFFRE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Easyvoyage a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital social, soit 1.595.000 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles à émettre tant dans le cadre de l'exercice des BCE qui ont été attribués par la Société à ses dirigeants et à ses salariés que dans le cadre de la présente offre au marché.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

Mercredi 21 juin 2006	Ouverture de l'Offre Publique et du PG
Mercredi 5 juillet 2006 à 17h	Clôture de l'Offre Publique et du PG à 17h (sauf clôture anticipée)
Judi 6 juillet	Fixation du Prix Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement Premières cotations
Judi 6 juillet	Publication du communiqué de presse Easyvoyage indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'OPO dont le taux de service des particuliers confirme le dimensionnement global de l'Offre Publique et du PG et indiquant le prix définitif de l'Offre Publique et du PG Premières cotations des actions Easyvoyage
Mardi 11 juillet 2006	Règlement / Livraison
Mercredi 12 juillet 2006	Début des négociations des actions Easyvoyage sur le marché Alternext d'Euronext Paris

2 - MODALITES DE L'OFFRE ET DE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION

La diffusion des actions dans le public ("le Placement") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une "Offre à Prix Ouvert" principalement destinée aux personnes physiques ("l'Offre Publique")
- d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "PG")

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la clause d'extension.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EXERCICE DES BCE RESERVES AUX DIRIGEANTS ET SALARIES

Il est rappelé que le Conseil d'administration d'Easyvoyage en date du 17 avril 2001 a décidé d'attribuer des BCE à certains dirigeants et salariés dont 3500 à Jean-Pierre Nadir et 2800 à Hervé Lemoine.

Chaque bon donne droit à souscrire une action au prix de 7,75€ par action.

Sur décision d'une Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 31 mars 2006, le conseil d'administration du 14 juin a décidé d'attribuer 867 900 BCE 1 à Jean-Pierre Nadir Benabadi et 921.043 BCE 2 à Monsieur Hervé Lemoine.

Seuls les actionnaires historiques de la Société à la date d'attribution des BCE, soit le 14 juin 2006 supportent la dilution liée à l'exercice de ces BCE. Cet exercice interviendra en effet, préalablement à l'ouverture du placement, sous condition suspensive de l'admission des titres sur Alternext.

ACTIONS FAISANT L'OBJET DU PLACEMENT

Nombre et provenance des actions

Nombre initial d'actions offertes dans le cadre du placement :

- **358 392 actions existantes**, représentant 18,70 % du capital et des droits de vote de Easyvoyage à la date du début de l'offre, et

- **501 748 actions nouvelles** Easyvoyage à émettre représentant 20,75 % du capital et des droits de vote de Easyvoyage après augmentation.

- soit un total de **860 140 actions** représentant 35,57 % du capital et des droits de vote de Easyvoyage post opération.

Clause d'extension :

En fonction de la demande, le nombre d'actions nouvelles pourrait être augmenté d'un maximum de 15 % soit 75 262 actions supplémentaires, représentant 8,75 % du montant global de l'offre au marché tel qu'initialement prévue.

Cession d'actions anciennes : aucune clause d'extension

Condition suspensive

L'opération ne sera réalisée que si 75 % au moins des actions faisant l'objet de l'augmentation de capital et de la cession sont allouées.

Clause de sur allocation

Aucune

Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du placement

Le nombre initial d'actions Easyvoyage offertes est susceptible d'être porté à un maximum de 935 402 actions en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension (voir ci- dessous), soit 34,10 % du capital et des droits de vote de Easyvoyage post opération.

Prix par action

A titre indicatif, entre 12,95 € et 14,96 €, sans préjuger du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixée à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 6 juillet 2006. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de Easyvoyage qui devra être publié le jeudi 6 juillet 2006.

Date de jouissance

1^{er} janvier 2006. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.

CESSIONS D'ACTIONS EXISTANTES

- Nombre maximum d'actions à céder : **358 392 actions**

-Produit brut : **5 M€** en cas de cession du nombre maximum d'actions à un prix égal au prix médian

AUGMENTATION DE CAPITAL

- Nombre d'actions à émettre :

501 748 actions pouvant être porté à 577 010 actions maximum en cas d'exercice de la clause d'extension. soit une augmentation potentielle de 15 %

Le nombre définitif d'actions à créer fera l'objet d'un communiqué de Easyvoyage qui devra être publié le jeudi 6 juillet 2006.

- Produit brut et net

6,99 M€ ou **8,05 M€** en cas d'émission du nombre maximum d'actions au prix médian de la fourchette indicative (soit **13,95 €**).

Le produit net de l'opération serait de 6,6 M€ ou 7,7 M€ en cas d'émission du nombre maximum d'actions.

En cas de modification de modalités non prévues par le présent Prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise au visa de l'AMF, dont le résumé sera publié dans au moins un journal de diffusion nationale ou à large diffusion.

ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

La fourchette indicative de prix, telle qu'elle est proposée dans le présent document, fait ressortir une capitalisation de la Société (après augmentation de capital de 7 millions €) égale à 35,7 M€ pour un prix fixé au milieu de la fourchette retenue par le Conseil d'administration de la Société, le 14 juin 2006, soit **13,95 €**. Elle est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, soit 12,95 € - 14,96 € par action et un prix médian de 13,95 € pour un capital composé de 1 916 594 actions, les critères retenus par CM-CIC Securities, Prestataire de Services d'Investissements, dans ses travaux d'évaluation, sont :

- comparaisons boursières : valorisation de 26 M€

Easyvoyage vs Comparables (cours de clôture 12 juin 2006) : valorisation

	Capi (M)	Devise	VE/CA 2006	VE/CA 2007	VE/CA 2008	VE/EBIT 2006	VE/EBIT 2007	VE/EBIT 2008	PE 2006	PE 2007	PE 2008
Cendant Corp.	16 400	USD	1,6	nd	nd	9,2	nd	nd	13,2	12,0	10,7
Sabre Holdings Corp.	2 723	USD	1,2	nd	nd	8,5	nd	nd	13,2	11,5	11,9
Expedia Inc	4 758	USD	1,9	nd	nd	13,8	nd	nd	18,2	15,2	nd
Travelzoo Inc	429	USD	5,3	nd	nd	17,0	nd	nd	31,3	24,8	nd
Aufeminin.com SA	159	EUR	11,4	7,5	4,7	19,7	11,9	7,5	25,4	19,9	14,0
Hi Media	175	EUR	2,1	1,4	nd	18,6	8,5	nd	26,7	14,0	9,5
Senior Planet	15	EUR	5,8	3,9	nd	21,8	10,5	nd	31,7	13,9	nd
Meetic SA	402	EUR	4,4	3,0	2,5	21,4	14,7	10,9	36,8	27,1	22,5
Meilleurtaux SA	122	EUR	2,4	1,6	1,3	24,2	14,2	10,2	38,3	22,4	15,9
1000mercis	54	EUR	6,4	4,2	2,9	14,9	9,0	6,3	24,0	16,5	14,1
Sporever	58	EUR	3,0	2,4	nd	nd	nd	nd	17,9	13,6	nd
Valueclick Inc	1 416	USD	2,4	nd	nd	13,8	nd	nd	27,7	20,1	14,8
Médiane			2,7	3,0	2,7	17,0	11,2	8,9	26,1	15,9	14,0
Easyvoyage (M€)			18,5	29,7	39,1	20,1	23,4	33,6	21,4	18,8	29,3
Easyvoyage (M€)	26,0										

Source : JCF, Bloomberg, CM-CIC Securities

- actualisation des cash-flows prévisionnels (DCF) : valorisation de 34,5M€ sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3 % et d'un taux d'actualisation de 16 %

Taux de croissance à l'infini	Coût du capital				
	14,0 %	15,0 %	16,0 %	17,0 %	18,0 %
2,0 %	41,0	36,8	33,3	30,3	27,7
2,5 %	42,0	37,6	33,9	30,7	28,1
3,0 %	43,0	38,4	34,5	31,3	28,5
3,5 %	44,2	39,3	35,3	31,8	28,9

Source : CM-CIC Securities

Synthèse des valorisations pré money avant décote d'offre au marché

Méthodes	Valeur avant décote d'inscription
DCF	34,5 M€
Comparaisons boursières	26,0 M€
Moyenne	30,3 M€

Source : CM-CIC Securities

Les éléments d'appréciation du prix sont donnés en détail au § 5.3.3 de la deuxième partie du présent Prospectus.

GARANTIE DE BONNE FIN

Le placement ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations n'interviendra donc qu'après les opérations de règlement-livraison et l'établissement du certificat du dépositaire.

L'augmentation de capital et la cession pourront être réduites si elles ne sont pas totalement couvertes par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 25 % de l'offre initiale, soit une offre réduite à 376 311 titres pour l'augmentation de capital et à 268 794 titres pour la cession, réduisant ainsi le montant de l'opération à 5 249 538 euros pour l'augmentation de capital et à 3 749 676 euros pour la cession, toujours sur la base d'un prix médian à 13,95 € par action. (Cf. paragraphe 5.1.5 et 5.4.3 partie II).

DISPARITE RELATIVE AU PRIX

Il est précisé que des bons de souscription de part de créateur d'entreprise vont être exercés (sous condition suspensive de l'inscription sur Alternext) avant l'augmentation de capital offerte au marché. Ces options sont exerçables à un prix de 7,75€ et de 3€ par action, ce qui représente une décote de 44 % et de 78 % respectivement, par rapport au prix médian retenu dans le cadre de l'offre. Cette décote ne dilue que les actionnaires historiques qui en ont accepté le principe et les conséquences. L'objectif de cette attribution est d'apporter un élément de motivation pour les dirigeants et les salariés, en leur offrant une possibilité de plus value au moment d'une éventuelle cession de leurs titres à l'issue de l'engagement de conservation. Le calcul du nombre de bons et de leur prix d'exercice a été effectué conformément aux accords passés entre les actionnaires historiques en 2001, puis en mars 2006. Cf. paragraphe 5.3.4 dans la 2 partie du prospectus

COTATION

Première cotation le 6 juillet 2006 avec premières négociations sur Alternext le 12 juillet 2006, code ISIN FR 0010345983, mnémonique ALEZY.

3 - INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES**3.1 ETATS FINANCIERS**

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Chiffre d'affaires	1 483	2 846	3 759
Marge d'exploitation en % du CA	4,05 %	18,34 %	23,3 %
Marge nette en % du CA	3,84 %	18,48 %	22,91 %
Capitaux propres part du Groupe (1)	250	777	1 653
Endettement net (2)			1
Gearing (2) / (1)	néant	néant	néant
Trésorerie nette	224	453	1.068

Déclaration sur le Fonds de roulement

"La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net est suffisant (c'est-à-dire que la Société a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes hors les fonds levés lors de la présente opération) au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa du présent Prospectus."

Capitaux propres et endettement

Depuis le 31 mai 2006 aucune modification significative n'est intervenue sur les différents postes de capitaux propres et d'endettement. L'endettement inclut les dettes indirectes et les dettes éventuelles (se reporter au paragraphe 3.2 de la Partie II).

3.2 - RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT DE L'ÉMISSION

L'admission d'Easyvoyage sur Alternext offrira la possibilité :

- d'accroître la notoriété et visibilité de la Société,
- de recourir à des paiements en titres à l'occasion de futures acquisitions.

L'augmentation de capital permettra :

- de renforcer les capacités financières de la Société,
- de financer la croissance organique et la croissance externe en France,
- d'amorcer une duplication du modèle à l'étranger.

3.3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques résumés ci-dessous :

- les risques liés aux actions et notamment les fluctuations de cours,
- les risques spécifiques liés aux activités d'Easyvoyage notamment aux niveaux concurrentiels, économiques, réglementaires et financiers, qui sont présentés en détail dans le Chapitre 4 de la première partie du Prospectus,
- la souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce ; en conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement livraison,
- conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés,
- les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.2.1 et 4.9 de la partie II du Prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne,
- l'absence de versement de dividendes : Easyvoyage n'a encore jamais versé de dividendes, ne compte pas en verser un titre des exercices 2006 et 2007, et n'a pas encore déterminé sa politique de dividendes pour les exercices ultérieurs.

D'autres risques dont elle n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient s'ils se réalisent avoir une incidence un résultat d'exploitation et la situation financière de la Société.

4 - INFORMATIONS CONCERNANT EASYVOYAGE

Le concept d'Easyvoyage s'articule autour de quatre axes majeurs :

- la production d'un contenu éditorial reconnu et apprécié,
- la labellisation des offres par une équipe rédactionnelle composée de journalistes professionnels complétée par les opinions des internautes,
- la comparaison des offres du marché dans tous les domaines liés au tourisme (vols, séjours, hôtels, location automobile) grâce à des méta-moteurs de recherche dédiés,
- enfin, la mise en relation entre les internautes via des forums de discussion et avec les marchands.

5 - EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE ET PERSPECTIVES**5.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les principales sources de revenus d'Easyvoyage sont : les commissions sur ventes de voyages (76 % du chiffre d'affaires) réalisées grâce aux méta-moteurs vol et hôtels et la publicité en ligne (11 % du chiffre d'affaire) Vient s'ajouter aux précédentes les autres revenus (13 %).

5.2 - PRINCIPAUX POSTES DES CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes : ce poste représente 51,9 % du chiffre d'affaires total. Il comprend :

- la publicité et notamment les charges de création d'audience (moteurs de recherche)
- les charges de contenu
- l'ensemble des charges de la société à l'exception des charges de personnel

Les charges de personnel -23,6 % du chiffre d'affaires- représentent le premier poste de coûts fixes de la Société

5.3 - INVESTISSEMENT

L'année 2005 a été marquée par de forts investissements principalement :

- marketing (lancement des forums) : 1,2 M€, soit + 118 % par rapport à 2004
- et technologiques.

5.4 - RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation représente 18 % du chiffre d'affaires 2004 contre un résultat négatif en 2003. Au 31 décembre 2005, le résultat d'exploitation s'élève à 23 % du chiffre d'affaires, traduisant la forte montée en régime de la rentabilité de Easyvoyage.

5.5 - FLUX DE TRESORERIE

Easyvoyage dispose au 31 décembre 2005 d'une trésorerie nette de 1,07 M€.

5.6 - TENDANCES CONSTATEES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2006, Easyvoyage a réalisé un chiffre d'affaires de 1.155 k€ soit une progression de 37 % par rapport au chiffre d'affaires 2005 à la même période, l'Ebitda (excédent brut d'exploitation) est inférieur à celui budgété pour l'ensemble de l'année compte tenu d'investissements marketing.

Les prévisions de résultats sont présentées au § 13 du Prospectus.

6. ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET SALARIES

Composition du Conseil d'Administration de Easyvoyage

Nom	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Pierre Nadir-Benbadji	Président du Conseil d'administration-Directeur Général	31/05/2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2008
Booster Invest SAS représentée par Frédéric Chevalier	Administrateur	19/10/2000	idem
Godefroy Giudicelli	Administrateur	31/05/2000	idem
Laurent Serfaty	Administrateur	31/05/2000	idem
Lagrange Gestion représentée par Pierre- Olivier Tournieux	Administrateur	20/04/2006	idem
Mogador Participations représentée par Hervé Vighier	Administrateur	20/04/2006	idem
Jean- Marc Gaucher	Administrateur	20/04/2006	idem
Jacques Maillot	Administrateur	20/04/2006	idem
Jean-Noel Reinhardt	Administrateur	20/04/2006	idem

SALARIES

Au 31 décembre 2005, l'effectif global de Easyvoyage était de 21 collaborateurs.

7 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire :
Deloitte et Associés (Monsieur Dominique Valette)
Commissaire aux comptes suppléant :
Cabinet BEAS

8 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Répartition connue du capital et des droits de vote au 1^{er} juin 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jean-Pierre Nadir-Benbadji	578 160	36,25
Total Fondateur et dirigeant	578 160	36,25
Easy Life LTD	366 300	22,97
Godefroy Giudicelli	144 600	9,07
Philippe Giudicelli	76 300	4,78
Total Famille Giudicelli	587 200	36,82
Booster Invest	280 700	17,60
Lagrange Gestion	69 500	4,36
Yves Benouaich	34 700	2,18
Mogador Participations	34 200	2,14
Fabrice Dariot	10 340	0,65
Laurent Serfaty	100	ns
Ariel Fuchs	100	ns
Total fonds et investisseurs	429 640	26,93
Total	1 595 000	100,00

Il n'existe pas d'action de concert entre la famille Giudicelli et le dirigeant-fondateur

Les engagements de conservation signés par les actionnaires historiques le 30 mai 2006 et par les titulaires des BCE attribués le 14 juin 2006 à la date du 15 juin 2006 sont reproduits dans la partie 2 du prospectus paragraphe 7.2.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**Capital social**

Le capital social : 239 250 €, divisé en 1.595.000 actions ordinaires de valeur nominale 0,15 €, entièrement libérées.

Après exercice des BCE, le capital social sera porté à 287 489,10 € divisé en 1 916 594 actions ordinaires de valeur nominale 0,15 €, entièrement libérées.

Statuts

L'assemblée générale du 20 avril 2006 a adopté les nouveaux statuts sous condition suspensive du succès de cette opération.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de la société Easyvoyage. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org